

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANNECY - 7401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/06/2025 - B2025/008687 - 2016 B 01517 - 823 510 524 - HOLDING 2H

COMPTES ANNUELS 2024

EURL HOLDING 2H

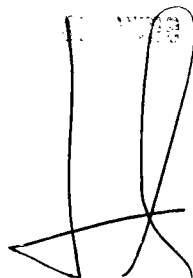
469 Route des Aulnes

74370 VILLAZ

NAF : 6420Z

SIRET : 82351052400015

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024



Sommaire

Sommaire	1
Attestation sans observation	2
BILAN	
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
COMPTE DE RÉSULTAT	
Compte de résultat	5
Compte de résultat (Suite)	6
DÉTAILS DE COMPTES	
Bilan Actif Détaillé	7
Bilan Passif Détaillé	9
Compte de résultat Détaillé	11
GESTION	
Soldes Intermédiaires de Gestion	14
LIASSE	

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net 31/12/2024 ③	Net 31/12/2023 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN	87 210	AO	87 210	87 210
Constructions	AP	162 792	AQ	136 348	141 096
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	59 470	AU	25 606	31 973
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	463 750	CV	463 750	463 750
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		
TOTAL II	BJ	773 222	BK 60 308	712 914	724 029
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens - de services	BN BP		BO BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	1 280	BY	1 280	989
Autres créances (3)	BZ	302 733	CA	302 733	390 159
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD	191 066	CE	191 066	
Disponibilités	CF	25 380	CG	25 380	54 599
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		
TOTAL III	CJ	520 459	CK	520 459	445 747
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecarts de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	1 293 681	IA 60 308	1 233 373	1 169 775
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

			Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	464 000	DA 464 000	464 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB	
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence) EK		DC	
Réserve légale (3)			DD 25 281	15 635
Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1		DF	
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants) EJ		DG 439 502	266 432
Report à nouveau			DH	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI 81 644	192 925
Subventions d'investissement			DJ	
Provisions réglementées			DK	
		TOTAL I	DL 1 010 427	938 991
Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN	
		TOTAL II	DO	
Provisions pour risques			DP	
Provisions pour charges			DQ	
		TOTAL III	DR	
Emprunts obligataires convertibles			DS	
Autres emprunts obligataires			DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU 205 368	220 571
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs) EI		DV 12 987	5 842
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX 4 591	4 372
Dettes fiscales et sociales			DY	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Autres dettes			EA	
Produits constatés d'avance (4)			EB	
		TOTAL IV	EC 222 946	230 784
Écarts de conversion passif		V	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	EE 1 233 373	1 169 775

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	33 079	25 710
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total	31/12/2023
Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
Production vendue : - biens	FD		FE		FF	
- services	FG	10 760	FH		FI	10 379
Chiffre d'affaires net	FJ	10 760	FK		FL	10 379
Production stockée					FM	
Production immobilisée					FN	
Subventions d'exploitation					FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	
Autres produits (1) (11)					FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 760 10 379
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
Variation de stock (marchandises)					FT	
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	
Autres achats et charges externes (3)					FW	7 860 10 011
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 239 1 113
Salaires et traitements					FY	
Charges sociales (10)					FZ	
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements (14)					GA	11 115 11 192
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB	
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	2
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	20 216 22 316
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-9 456 -11 936
Bénéfice attribué ou perte transférée					GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré					GI	
Produits financiers de participations (5)					GJ	70 002 194 508
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	23 285 11 150
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 100 2 720
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
Différences positives de change					GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	94 387 208 379
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 287 3 518
Différences négatives de change					GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	3 287 3 518
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	91 100 204 861
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	81 644 192 925

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

		31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB	
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX		HJ	
Impôts sur les bénéfices X		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	105 147218 758
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	23 50325 833
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	81 644192 925
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	- Produits de locations immobilières	HY	10 76010 379
(3)	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	- Crédit-bail mobilier	HP	
(4)	- Crédit-bail immobilier	HQ	
	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX	
(6 ter)	- Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	- Transferts de charges	A1	
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles : facultatives	A6	
	obligatoires	A9	
	(dont cotisations facultatives Madelin)	A7	
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite)	A8	
(14)	- Montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs

« HOLDING 2H »

Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 464.000 €
Siège Social : 469 Route des Aulnes

74370 – VILLAZ

* * *

SIREN 823.510.524 RCS ANNECY

* * *

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL
DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 MAI 2025**

Décision de l'Associé Unique du 26 mai 2025, concernant l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Deuxième Décision

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à la somme nette de 81.644,03 Euros, de la manière suivante :

- A la « Réserve Légale », 5%, ci	€	4.082,20
- A l'Associé Unique, à titre de dividendes, ci	€	35.264,00
- Au compte « Autres Réserves », le solde, ci	€	42.297,83
Total égal au bénéfice de l'exercice, ci	€	81.644,03

Ainsi, chacune des 46.400 parts sociales composant le capital social recevra un dividende de 0,76 Euros.

Ce dividende sera payé à compter de ce jour, et au plus tard le 30 septembre 2025.

L'Associé Unique prend acte de ce qu'il a été informé que :

- les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables

célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus : dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 35.264,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique rappelle en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Enfin, pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, il est rappelé qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices sociaux :

- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : un dividende de ,044 € par part sociale, soit pour l'ensemble des 46.400 parts sociales, une somme de 20.416 €, éligible à l'abattement de 40 %.
- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : un dividende de 0,22 € par part sociale, soit pour l'ensemble des 46.400 parts sociales, une somme de 10.208 €, éligible à l'abattement de 40 %.
- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : un dividende de 0,22 € par part sociale, soit pour l'ensemble des 46.400 parts sociales, une somme de 10.208 €, éligible à l'abattement de 40 %.

**Pour Copie Certifiée Conforme
LE GERANT**

